COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA
HAUTE - BIGORRE

# Collecte des déchets

## TRIONS PLUS, TRIONS MIEUX !

Les sacs réutilisables pour trier vos déchets sont disponibles gratuitement à la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre, Lotissement Industriel 7 allées René Descartes 65200 Bagnères de Bigorre

lundi, mardi, jeudi, vendredi
8h à 12h00 et 13h30 à 17h30
**Fermé le mercredi**

**Pour toute information**
**05 62 95 24 40**
**accueil@haute-bigorre.fr**
**www.haute-bigorre.fr**

Collecte des ordures ménagères

| lundi | mardi | mercredi | jeudi | vendredi |
|---|---|---|---|---|
| | | | | |

Collecte sélective

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | | | |

# Les emballages & le papier

Couvercles en fer

**Attention :**
Après la collecte, vos déchets triés sont séparés à la main par matériau au centre de tri. Donc pas d'objet coupant ou piquant !

Insérez vos emballages et papiers en vrac dans le sac jaune !

- **Astuce :**
Pour éviter le remplissage trop rapide des sacs, pensez à écraser bouteilles, briques alimentaires, cannettes et cartonnettes.
- **Simple :**
Il est inutile de laver les emballages, bien les vider suffit !
- **À éviter :**
Les grands cartons gênent la chaîne de tri, ils doivent être apportés à la déchèterie.

# Le verre

Insérez votre verre dans le conteneur vert !

Votre point recyclage

**Pensez à retirer couvercles, capsules et bouchons !**

## Le saviez-vous ?

- **Astuce :**
Les conteneurs pour le verre possèdent plusieurs ouvertures. Ils peuvent paraître pleins d'un côté et être vides de l'autre !

- **Civisme :**
Tout dépôt de déchets en dehors ou au dessus des conteneurs prévus à cet effet est considéré comme dépôt sauvage (interdit depuis la loi du 15 juillet 1975) et passible d'une amende.

- **À savoir :**
Les erreurs de tri et les dépôts sauvages augmentent le coût payé par votre collectivité, avec une répercussion sur la taxe payée par les contribuables. De plus, les déchets triés déposés hors conteneurs ne sont pas recyclés.

# Les ordures ménagères

Jetez vos ordures ménagères dans des sacs fermés et déposez-les dans votre bac !

## Pas de déchets valorisables

VERRES | PAPIERS / CARTONS | BOUTEILLES PLASTIQUES | MÉTAUX | DÉCHETS VERTS

## Pas de déchets dangereux

PRODUITS DANGEREUX | PILES ET ACCUMULATEURS | BATTERIES | LAMPES | DEEE | MÉDICAMENTS

## Pas de déchets encombrants

ENCOMBRANTS

**• Pensez-y :**

Lors de l'achat d'un appareil électrique ou électronique neuf, votre magasin est tenu de reprendre gratuitement votre ancien appareil. En effet, à l'achat, vous payez une «éco-taxe» qui finance la filière de recyclage !

La plupart des commerces reprennent gratuitement les piles, les accumulateurs et les lampes !

## Déchets verts de jardin

Une aire de dépôt des déchets verts est ouverte sur le site de La Gailleste, route de Labassère à Pouzac (à côté du centre équestre).

- Du lundi au vendredi, 8h à 12h / 14h à 17h
- Le samedi, 9h à 12h / 14h à 18h.

**Les déchets verts sont broyés pour faire du compost, pensez à retirer les sacs plastiques, les pots de fleurs, les cageots et tout autre déchet non compostable !**

## Le compostage individuel

La Communauté de Communes propose des composteurs de jardin, fournis avec guide et bio seau, en échange d'une participation modique.
Le compostage permet de valoriser la plupart des déchets organiques, tels que les épluchures de fruits et de légumes, le marc de café, les fleurs fanées, les feuilles mortes, les tontes de gazon, etc.
Le compost obtenu peut-être utilisé comme terreau dans le jardin ou pour les plantes d'intérieur.

COMPOSTER, C'EST RÉDUIRE JUSQU'À 30 % LE VOLUME DE SES ORDURES MÉNAGÈRES !

## Vos médicaments

Les pharmacies doivent collecter gratuitement les médicaments non utilisés, contenus le cas échéant dans leurs conditionnements, qui leur sont apportés par les particuliers
(loi n° 2007-248, art 32, JO du 27/2/2007 et décret n°2009- 718, JO du 19/6/2009).

SMTD 65 Syndicat Mixte de Traitement des Déchets

ECO EMBALLAGES

# Déchèterie

Un lieu de tri indispensable, des gardiens pour vous conseiller et vous guider !

ENCOMBRANTS

BOIS

DÉBLAIS / GRAVATS

DÉCHETS VERTS

MÉTAUX

TEXTILES

CARTONS

PAPIERS

VERRES

BOUTEILLES PLASTIQUES

HUILES DE FRITURES

HUILES DE VIDANGE

PRODUITS DANGEREUX

PILES ET ACCUMULATEURS

BATTERIES

DEEE

LAMPES

CARTOUCHES ENCRE

SERINGUES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE - BIGORRE

## Déchèterie de Bagnères-de-Bigorre

Bd de l'Adour
Tél : 05 62 95 02 48
Du lundi au samedi, 9h à 12h/ 14h à 18h

## Déchèterie de Montgaillard

Route d'Orignac
Tél : 05 62 91 58 73
Les mardi, mercredi et samedi, 9h à 12h / 14h à 18h30

## Déchèterie de Campan

Sainte-Marie de Campan
Tél : 06 87 62 82 25

- Hiver (1er novembre au 28 février) :
les mardi, mercredi et samedi, 8h à 12h / 14h à 17h
- Été (1er mars au 31 octobre) :
les mardi, mercredi, vendredi et samedi, 9h à 12h / 14h à 18h.

Les déchèteries sont fermées les jours fériés.

## Dasri : Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux

Une boîte de conditionnement sécurisé, conçue spécialement pour les seringues, est disponible gratuitement dans les pharmacies du territoire de la CCHB, **pour les particuliers en auto-traitement**, sur présentation de leur ordonnance.

Une fois pleine, cette boîte doit être rapportée en déchèterie et échangée, si besoin, contre une boîte vide.

- **Les professionnels**, de leur côté, doivent conclure un contrat avec un prestataire de collecte privé.

Imprimerie *Péré* - Bagnères-de-Bigorre

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE - BIGORRE

# MOINS de déchets en HAUTE-BIGORRE

PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS — Je participe !

La Communauté de Communes de la Haute-Bigorre est engagée depuis 2014 dans un programme local de prévention des déchets en vue de **réduire d'au moins 7%** d'ici 2018, les déchets produits sur le territoire.

## Les déchets en 2015

**-2,6 %** par rapport à 2012

**771 t** d'emballages et papiers triés
45 kg par habitant et par an

**659 t** d'emballages en verre triés
39 kg par habitant et par an

**8499 t** de déchets collectés en déchèteries
498 kg par habitant et par an

**5031 t** d'ordures ménagères résiduelles collectées
295 kg par habitant et par an

***LA COMPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES :***

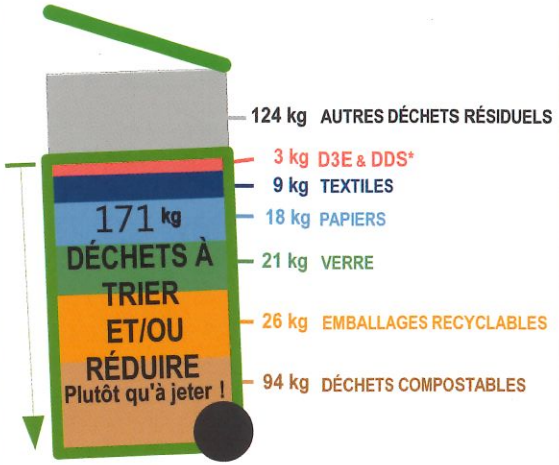


*D3E : Déchets d'équipements Électriques et Électroniques à amener en déchèterie
*DDS : Déchets Diffus Spécifiques (peintures, huiles, produits de bricolages etc. à amener en déchèterie)

Depuis le 1er janvier 2016, sur le département des Hautes-Pyrénées, les camions de transfert parcourent **1 046 952 kilomètres par an** pour acheminer les ordures ménagères résiduelles vers les sites de traitement de Toulouse (31), Bessières (31) et Montech (82).

Soit **110 000 € de coûts supplémentaires** pour la Communauté de Communes de la Haute-Bigorre chaque année à moins que chacun participe à la réduction des déchets sur le territoire.

# AU QUOTIDIEN JE RÉDUIS MES DÉCHETS

Je **composte** mes déchets de cuisine et de jardin, seul ou en collectif

**- 94 kg** par habitant et par an

J'achète des produits **moins emballés** ou **en vrac**

**- 26 kg** par habitant et par an

Je **donne** et **répare** (ou fais réparer) les objets d'occasion

J'appose un **stop pub** sur ma boîte aux lettres

**- 13 kg** par habitant et par an

Je garde toujours à portée de main un **sac réutilisable et** j'utilise **mes cabas** pour les courses

**- 1,4 kg** par habitant et par an

Je fais attention au **gaspillage alimentaire**

**- 20 kg** par habitant et par an

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE - BIGORRE

**CONTACT**

Service Environnement
05 62 95 24 40
environnement@haute-bigorre.fr

Rejoignez-nous !
facebook
***ZÉRO DÉCHET EN HAUTE-BIGORRE : JE RELÈVE LE DÉFI !***

HAUTES-PYRÉNÉES LE DÉPARTEMENT

ADEME
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie